

MARGUERON

L'actualité

Mai 2022 - N° 06



Repas citoyen

Cette année encore, la commune de Margueron invite tous ses concitoyens, des plus jeunes aux plus anciens sans oublier les nouveaux habitants au repas citoyen qui aura lieu le **Dimanche 26 JUIN 2022**. Venez partager avec nous une bonne paella qui sera réalisée avec diligence par le cuisinier de l'école de notre commune. Si le temps le permet, le repas aura lieu en plein air, à l'arrière du centre de vacances. Pensez à amener vos couverts (assiette, cuillère, couteau, fouchette, verre). Nous nous occuperons du reste...

Il est impératif de s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie avant le 15 Juin 2022 pour réserver votre place.

Centre de vacances

La commune a réalisé dans notre centre de vacances quelques travaux dont l'isolation complète des combles d'une surface de 459 M2 (pour un coup final après déduction des aides de l'état de 600 euros), ainsi que la rénovation complète des douches collectives d'une des salles d'eau. Ces derniers travaux ont été réalisés par la main de maître d'Éric, notre agent technique.

Cette année encore, le centre de vacances et le foyer polyvalent attendant seront comme tous les ans, utilisés par des groupes de différentes régions de France qui profiteront de leurs séjours pour découvrir notre belle région et l'hospitalité margueronnaise.



Du 10 Décembre 2022 au 30 Juin 2024, le centre de vacances ainsi que le foyer polyvalent seront loués à l'association "Père le Bideau" du flex qui accueille habituellement des adolescents au sein de leurs structures.

De ce fait, nous ne pourrons mettre à disposition de nos associations locales le foyer polyvalent et la cuisine pendant toute cette période.

La commune va s'appliquer, dans les semaines qui suivent, à trouver une solution de dépannage pour nos administrés et associations. Cette location, bien que pénalisante pour nos administrés, nous permettra de financer la remise en état la salle Jean Brunet afin de rendre cette dernière bien plus accueillante et plus économique à l'usage.



Premiers pas.

Le premier pas pour la sécurisation de notre commune a commencé par le déplacement du panneau d'entrée de bourg en provenance de la Roquille. Vous avez probablement constaté que les panneaux de Margueron se situent au niveau du restaurant "La petite Auberge" (qui rouvrira ses portes pour notre plus grand plaisir au cours du mois de Juin), ce qui nous permettra dans un premier temps, de réduire la vitesse de 70 km/h à 50 Km/h. Il va de soi que les forces de l'ordre seront vigilantes afin que chacun de nous respecte ce changement d'allure !!!



En Gironde, l'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 fixe certaines règles relatives aux bruits de voisinage. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse, perceuse, raboteuse, ... ne peuvent être exécutés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Parmi les nuisances entre voisins, nous rappelons que les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (abolements).

Le Dimanche 1er mai, c'est avec une météo idéale, que MARGUERON S'ANIME a accueilli autour d'un café les randonneurs pour trois circuits au choix : 7 kms, 13kms ou 20kms. Les trajets balisés et sécurisés par les bénévoles de l'association ont permis à chacun de profiter sereinement des chemins de notre belle région. Cette journée s'est prolongée avec la traditionnelle « omelette à l'aillet » préparée avec soin par le club des AÎNÉS RURAUX de Margueron qui a également remporté un vif succès avec 130 repas servis. Nous remercions les nombreux participants de cette journée et leur disons à bientôt !



"Margueron s'anime" recherche des bénévoles. Vous êtes motivés, prêts à animer notre belle commune, venez nous rencontrer le 7 Juin à 20h30 à la salle Jean Brunet (à coté de l'église) pour réfléchir avec nous à l'organisation des futures animations.

Elagage des arbres

L'avancée des branches des arbres qui gênerait la circulation sur la voie publique est de nature à entraver la commodité du passage et, éventuellement, à mettre en jeu la sécurité des piétons. En effet, la voie publique concerne l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique. Les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie et font partie intégrante de l'emprise du domaine public routier. Ainsi, pour éviter tout accident, il est nécessaire de procéder à l'élagage des arbres. Dans le courant du mois de Juin, une entreprise viendra nettoyer les abords des routes et procèdera à l'élagage des branches qui dépasseront sur la voirie.



Interdiction du brûlage.

Nous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels (notamment les entreprises d'espaces verts et les paysagistes) et les collectivités locales (par opposition aux rémanents issus des travaux agricoles et forestiers) est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire girondin. Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues par le règlement sanitaire du département.

Ecole communale.

Afin de faire perdurer nos écoles rurales, le SIVOS de Ligeux Margueron La Roquille, qui a la gestion de nos écoles va, dès la rentrée scolaire 2022/2023, agrandir son périmètre en intégrant l'école primaire de la commune de St André et Appelles. Les élèves seront répartis entre les classes de Margueron, la Roquille et St André et Appelles. Si vous avez des enfants dans nos écoles, le SIVOS vous tiendra informé de son nouveau fonctionnement



Elections.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 Juin 2022 de 8h00 à 18h00 à la salle du conseil de la mairie de Margueron. Les nouveaux inscrits pourront récupérer leur carte d'électeur le jour même au bureau de vote.

Contacts :

Mairie : : 05 57 41 23 00
 Patrick FESTAL (Maire) : 06 82 24 57 32
 Pierre VILLATE (1ier adjoint) : 06 25 17 70 78
 Hélène BESSE (2ième adjoint) : 06 29 42 35 47
 Jacques CAMBECEDDES (3ième adjoint) : 07 83 49 77 55

Recevez les informations de notre commune en temps réel (coupure d'eau, coupure d'électricité, travaux routier, avis de décès, ...) en installant l'application **Panneaupocket** sur votre smartphone.

📺 Suivez notre actualité sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/margueron33>

